



Session Plénière des deux C.E.S.R. de Normandie

Intervention de Didier Patte

Lire en dernière page

Libre Opinion Publique
Une position intéressante
de la CGT...

Lire en page 15

Directeur de la Publication: **Didier PATTE**
Rédacteur en Chef: **Guillaume LENOIR**
Secrétaire de Rédaction: **Franck LE DUN**

Services Administratifs: **Emma DAVESNE**
Le Gab. Les Bruyères. 27290 Écaquelon
☎ 02 32 42 65 57. Fax: 02 32 57 58 66.
Email: unite.normande@wanadoo.fr

Dépôt légal & impression:
Ass L'Unité Normande
I.S.S.N.: 0243-5640
Commission Paritaire:
0107 G 81177



L'UNITÉ NORMANDE

Magazine politique du Mouvement Normand

31^e année — n° 285 décembre 2005

France 2,50 € — Royaume-Uni 1,50 £ — USA & Canada 5 \$

Reproduction même partielle des textes et illustrations
strictement interdite sans accord écrit préalable
de la rédaction, sous peine de poursuites pénales.

Numéro Spécial

LES CONCLUSIONS DES SAISINES DES CESR NORMANDS CONCERNANT LE DEVENIR NORMAND

Éditorial

Pourquoi un numéro spécial ?

Guillaume Le noir

Peut-on cacher au peuple des débats qui le concernent ? **La démocratie a une exigence: la transparence!** Lorsqu'il s'agit du devenir même de la patrie (Oui! Je sais, le mot fera rire les imbéciles!), de notre patrie normande, se taire, participer si peu que ce soit à la mise sous le boisseau de discussions d'une telle importance, est criminel. Les mauvais coups se font en douce, à l'abri des regards et des questions légitimes des citoyens jugés peu dignes, sans doute, de réponses claires...

Depuis le mois de mars 2003, pourtant, on sait, ou

on devrait savoir, que les Présidents des deux Conseils Régionaux de 'Haute » et de « Basse » Normandie ont saisi les Présidents des deux Conseils Économiques et Sociaux Régionaux normands sur le point de savoir s'il faut ou non entamer un processus de rapprochement des deux demi-régions normandes. On était à un an des élections régionales et le sujet était brûlant. Garrec-La Honte fit tout pour torpiller le débat et, à la veille de la consultation de mars 2004, le dossier en était au point mort. Les lecteurs de *l'Unité Normande*, à peu près seuls en Normandie,

avaient été mis au courant (cf éditorial du n° 271, février 2004 « **Le gros bluff** »)... Le sieur Garrec ayant été renvoyé vers ses rêveries bretonnes de « **grand ouestien** », nous eûmes la bonne surprise d'apprendre que M. Le Vern, confirmé dans ses fonctions, et M. Duron, nouveau locataire de l'Abbaye aux Dames, confirmaient la saisine. Il s'agissait, certes, d'une promesse électorale, mais les promesses ne valent... On connaît la suite du propos cynique de Pasqua. On lira avec attention la lettre de saisine du 18 mai 2004: le document est d'importance,

Document

La lettre de saisine des deux CESR par les présidents Duron & Le Vern

Lire en page 3

Après deux années
Glanes de réunions

Lire en page 2, 4, 7 & 14

Lu dans l'Unité n°271
Le gros bluff, éditorial de Guillaume Lenoir

Lire en page 6

Lu dans l'Unité n°278
Où en sommes-nous du rapprochement internormand ?

Lire en page 7

Juste une mise au point
Le vocabulaire agressif du rapporteur Costa...

Lire en page 8

Le dossier du mois
Une étude de l'incohérence du Comité de Pilotage : la thèse, l'antithèse et la synthèse—foutaise mises en parallèle...

Lire en page 9

Tout au long de ces colonnes grisées

Glanes de réunions

Les anecdotes tirées des réunions des commissions thématiques des deux C.E.S.R. (pour la première partie de la saisine) ou du comité de pilotage (pour la seconde phase du dossier) sont innombrables, variées et, souvent, tristes. Pour qui a pris des notes, retenu des ambiances, réfléchi à des situations ou des attitudes, les enseignements sont significatifs et doivent être reçus avec lucidité. L'affrontement – car, hélas, c'en fut un – entre les deux délégations normandes était pénible. Non, nous n'étions pas à Pan-Mun-Jon où les délégations des deux Corées se regardent en chiens de faïence depuis cinquante ans. Il n'y avait pas de « ligne verte » entre nous comme entre les Chypriotes Grecs et les Turcs de l'Île de Vénus. Ce n'était pas l'affrontement idéologique comme au temps de la R.D.A. et de la R.F.A. : ce n'étaient que des représentants de la société civile normande. C'est bien, là, le drame de la division décrétée il y a quelques décennies – sans que la population normande ne soit consultée, faut-il le souligner? – et des Normands, d'origine ou de résidence, se sont affrontés comme s'ils étaient adversaires ou qu'ils se disputaient le même os. Nous en voudrions toujours à ceux qui y ont instillé la méfiance, la rancune... pour sauvegarder leurs prébendes. Garrec-la Honte en avait fait sa bauge. Mais il n'est pas le seul responsable. L'esprit de parti, les misérables calculs se retrouvent dans tous les camps de l'éventail politique. Les campagnes électorales-alibis ont laissé des traces.

On aurait pu espérer que les C.E.S.R., dont ce n'est pas la vocation, auraient été immunisés contre ces dérives. Tel n'a pas été le cas. Du moins en ce qui concerne le C.E.S.R. de « Basse » Normandie, dont on voit trop qu'il est utilisé par certains comme base de reconquête d'un pouvoir perdu. Ce que nous écrivons, là, est un jugement de valeur que d'aucuns contesteront. C'est notre sentiment. Étayé par le constat de la puissance manipulatrice d'une « **personne qualifiée** », M. Callewaert, ancien bras droit de Garrec-La Honte ou encore par l'étalage de la hargne permanente d'un chargé de mission, qui se reconnaîtra... Pourquoi ces personnes de qualité se sont-elles mises au service de la destruction normande? Quelle revanche cherchent-elles? Sur qui ou contre qui?

Le C.E.S.R. de « Haute » Normandie n'est pas composé de petits anges apolitiques (Cela existe-t-il?), mais, outre qu'il cultive une certaine indépendance d'esprit vis à vis de son Exécutif Régional, il n'y a jamais eu une « ligne » définie à suivre « **perinde ac cadaver** ». Sur le sujet même de la réunification, les avis divergent à la Caserne Jeanne d'Arc et chaque tendance s'efforce de convaincre les autres. Certains sont partisans du consensus, fut-il mou. D'autres – dont nous sommes – préfèrent que les points de vue soient affirmés, confrontés. Mais la parole reste libre.

Durant ces deux années de concertations-affrontements, nous avons pu admirer (le mot est certainement impropre) la discipline et la tactique de la partie bas normande. La résistance à tout prix est certainement plus facile à mener que l'ouverture. La partie haut normande était moins bien préparée. C'est d'ailleurs là que réside le problème. Dans une affaire de ce genre, fallait-il verrouiller à l'avance? Oui, si le préalable était de rester dans le statu quo. Non, si l'on voulait laisser des chances à l'imagination et ouvrir de nouvelles perspectives.

Si la victoire tactique appartient à la délégation bas normande (puisque le texte final est un hymne à l'immobilisme), elle est bien dérisoire.

Le problème reste entier. L'envie de réunification progresse. Les faits vont dans ce sens. Les C.E.S.R. auront, dans cette affaire, perdu de leur crédibilité.

bien que peu diffusé. Beaucoup souhaitent sans doute laisser les citoyens normands dans l'ignorance...

Dans une première phase, les membres des C.E.S.R. de « Haute » et de « Basse » Normandie, répartis en six commissions thématiques, se réunirent plusieurs fois et confièrent à **Madame Arlet Adam**, de Rouen, le soin de dresser un rapport intitulé « **Coopération interrégionale entre la Basse et la Haute Normandie. Bilan et perspectives** ». Factuellement, ce rapport est le reflet exact des travaux des six commissions thématiques. Il y manque une analyse des causes du déclin normand. Le sujet dérangeait; Il fallait que l'on fût optimiste... et puis n'était-ce pas mettre en évidence les conséquences désastreuses de la division? Oh! certes, le désir de mettre au jour ces terribles vérités n'avait pas manqué: la délégation bas normande avait refusé, prétendant s'en tenir à la lettre de mission confiée par les Exécutifs régionaux. Pourquoi? Sans doute fallait-il ne pas trop fouiller dans un passé de responsables politiques dont l'influence restait prépondérante! Déjà, dans ce rapport, et sous les mêmes pressions, on n'avait pu – notamment dans les perspectives – évoquer largement les domaines ne relevant pas du domaine « **stricto sensu** » des prérogatives régionales. De même était bannie toute allusion aux virtualités prospectives.

Cela fit l'objet d'une critique de fond (cf intervention de D. Patte du 20 décembre 2004), mais, après tout, peut-être que ces considérations auraient pu figurer dans la seconde partie. Le rapport Adam fut approuvé et transmis aux Présidents de Région.

Curieusement – et l'on

revient à cet étrange contexte de secret entourant l'affaire – ce ne furent que les bureaux des deux C.E.S.R. qui votèrent, lors d'une séance à huis clos. Il fallait ménager, paraît-il, la susceptibilité des Présidents de Région qui devaient prendre connaissance préalablement du document. Procédure insolite: tous les rapports votés par un C.E.S.R., bien que destinés à l'Exécutif Régional, font l'objet d'une présentation et d'une discussion publiques. La Presse s'en fait l'écho. Les citoyens ont tout de même le droit de savoir à quoi sert une assemblée consultative dont ils financent le fonctionnement. Le huis clos du 20 décembre 2004 paraissait tellement bizarre que le Président du C.E.S.R. de « Haute » Normandie voulut – mais toujours à huis clos – en informer l'ensemble des membres de son assemblée... Le contenu de ce rapport fut dévoilé par les Présidents de Région... quelques mois plus tard, lors d'une conférence de presse où l'on parla surtout de décisions prises au cours d'une rencontre internormande des « **staffs** » présidentiels... Le document exhibé ce jour-là ne comportait pas – contrairement à l'usage – les prises de position des représentants des diverses délégations s'étant exprimées le 20 décembre...

Toutes ces précisions apparaîtront superfétatoires au quidam: elles sont essentielles. Elles montrent que l'on a voulu, non pas enterrer la commission, mais laisser dans l'ombre les enjeux de la saisine. Il ne s'agissait que de devenir normand. Il ne fallait pas que l'opinion publique en fût informée et prit parti. Seule, encore une fois, *L'Unité Normande* et quelques « **newsletters** » firent quelques commentaires. Certains nous firent les gros yeux, d'ailleurs,

mais comme nous étions maîtres de nos propos, on ne pouvait tout de même pas empêcher que nous en fissions part à nos mandants...

Au cours de l'année 2005, la seconde partie du rapport aux Présidents – celle qui est présentée le 19 décembre 2005 – fut confiée à la rédaction de **Monsieur Costa** – de l'Orne – et, mises à part quelques consultations d'experts extérieurs, elle ne résulta pas de travaux de commissions. Un groupe de pilotage composé de vingt-six conseillers (treize de « Haute » et treize de « Basse » Normandie) délibéra au cours de plusieurs réunions autour d'un texte servant de document de travail et de trame initiale.

Comme document de travail, il aurait pu se concevoir, même si son caractère trop partial en faisait plutôt un brûlot. Comme trame initiale de la seconde partie, il était inadmissible dès lors que le rapporteur prétendait ne pas pouvoir admettre des amendements remettant en cause l'économie même du texte. Position intenable. Cherchait-on à provoquer une rupture et à démontrer ainsi que la coopération inter-normande était impossible? Les contestataires de ce véritable libelle évitèrent la rupture. Ils eurent bien du mérite et les provocations ne manquèrent pas. Ils parvinrent à introduire non pas des amendements (ou très peu), mais l'évocation de considérations ne relevant pas strictement des seules prérogatives régionales. Heureusement, car la société civile se fût ridiculisée si l'on n'avait pas mentionné la *Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire*, le *Pôle Universitaire Normand*, le projet de *réseau métropolitain normand*, l'*Établissement Public Foncier de Normandie*, etc. Mais la trame initiale du rapporteur ne pouvant être

modifiée et reposant toujours sur une réponse déséquilibrée à la saisine par une prise de position préalable contre la fusion, le texte reste partial et, même, perd de sa cohérence. Dans son intervention du 19 décembre, D. Patte s'en explique.

Que faut-il retenir de tout cela ?

1°) D'abord que ce grand débat – deux ans de discussions – était faussé dès le départ. La délégation bas-normande, manifestement, n'a jamais souhaité l'instauration d'une fructueuse et amicale confrontation. Méfiante, elle a toujours pensé que la « Haute » Normandie voulait faire une O.P.A. sur la Normandie occidentale. « Ils » ne demandaient rien, la « Haute » Normandie voulait « tout ». D'où une attitude de résistance plutôt hargneuse. A cela s'ajoute – et c'est franchement désolant – une méconnaissance réciproque, même si elle est plus marquée en « Basse » Normandie, des réalités de la demi-région voisine. On peut penser que les débats – souvent ardu, voire âpres et désagréables – ont permis un meilleur éclairage de la situation normande globale.

2°) Ensuite que le préalable de la désignation de la future capitale régionale – dont *L'Unité Normande*, dans notre précédent numéro a démontré, sinon l'inanité, du moins l'importance très relative – a obscurci (Et c'était voulu!) une appréciation sereine de l'hypothèse fusionnelle. On a avancé des chiffres de fonctionnaires dont les postes seraient menacés dans le cas où Rouen ou Caen ne seraient pas choisies. Ces chiffres (Cinq cents, mille...) sont contestables et n'ont pas été démontrés. D'autant plus que



la Décentralisation, dans son Acte II, transfère de nouvelles missions, tant aux départements qu'aux régions. Ce qui signifie un accroissement du tertiaire supérieur et moyen.

La question, soulevée *in fine*, par **M. Blanchard**, représentant du MEDEF en « Basse » Normandie, méritait d'être mieux traitée que la méprisante chiquenaude opposée par ses compagnons bas normands. Que disait M. Blanchard? Qu'il n'était pas possible de juger de l'attractivité d'une ville au seul poids de son secteur tertiaire administratif. Nous partageons ce point de vue et n'avons point le fétichisme du cheflieu unique. Nous sommes de ceux qui ont proposé la multipolarisation des fonctions capitales dans l'ensemble du réseau métropolitain normand: là, encore, nous avons constaté un refus d'une étude sérieuse de la proposition. Et les arguments avancés étaient toujours pitoyables: la distance-temps, l'incapacité de vraiment travailler par internet, le refus de bouger des hauts-fonctionnaires...

3°) Ce texte, de plus, fait une quasi-impasse sur le problème de l'emploi en cas d'évolution des frontières administratives.

Outre que l'emploi ne se décrète pas, avons-nous déjà prétendu qu'une réunification de la Normandie réglerait tous les problèmes? A l'inverse, peut-on soutenir que la division de la Normandie n'a pas provoqué des pertes d'emplois, notamment par le départ des sièges sociaux?

Certains ont réglé des comptes avec la notion même de décentralisation. Jacobins impénitents, ils n'ont eu de cesse de torpiller tout ce qui pouvait apparaître comme un renforcement de la région. Condamnés par l'histoire, ils traîneront toujours la nostalgie d'une économie fonctionnarisée, administrée. En l'occurrence, ne se sont-ils pas trompés de combat?

D'autres ont feint d'être en dehors de la question « **Normandie divisée – Normandie réunifiée** ». « **Cela n'intéresse pas les masses laborieuses!** » Voire! Ils font vite l'impasse sur les notions d'attractivité, d'image, de renommée de la Normandie, seule entité véritablement reconnue dans le monde entier. Et ces notions s'appuient sur l'histoire, le patrimoine, la culture. Toutes les régions des pays développés offrent les mêmes potentialités – à peu de choses près – pour que viennent s'y instal-

Glanes de réunions

Les «rêves»
d'Édouard Labelle et
la quête des «projets»
de Daniel Jamme

Le représentant de la C.R.C.I. de « Haute » Normandie, **Édouard Labelle**, médusa son auditoire plusieurs fois en faisant part de ses « rêves » : une Normandie enfin métropolisée autour de ses trois grandes villes, se retrouvant souvent au Centre des Congrès de Deauville, rayonnante à l'international, etc. C'était dit avec tant de conviction que même les plus sceptiques laissaient dire... De son côté, **Daniel Jamme**, représentant bas normand de la C.F.D.T., psalmodiait sur tous les tons : « **Il faut un Projet Régional Normand, des projets concrets. Pourquoi s'unir si on ne dit pas pour quoi faire ?** »

N'aurait-il pas été constructif de partir de ces prémisses ?

Confusion des genres
ou erreur d'enjeux ?

Le délégué de la C.G.T. de « Basse » — Normandie exprima maintes fois ses réticences à l'idée de fusion sous le prétexte qu'il avait un mauvais souvenir de la fusion des Caisses du Crédit Agricole des départements bas normands.

Louis Avoine, en l'occurrence, avait une vision singulièrement rétrécie de l'ampleur du problème. Les fusions ou regroupements d'entreprises sont une chose, la réunification de la Normandie une autre et comparaison n'est pas raison.

ler les grandes et moyennes entreprises. Ce qui fait la différence, c'est le potentiel culturel, touristique, patrimonial et, bien évidemment, les équipements afférents.

Le rapport Costa est étrangement peu disert sur la question...

4°) L'on a joué à se faire peur et à entretenir des méfiances totalement dépassées, infondées, déplacées. Nous en donnerons un exemple : l'affaire du C.H.U. de Caen.

• **Phase 1** : En cas de réunification, il n'y aura plus qu'un C.H.U. (Centre Hospitalier Universitaire) en Normandie.

• **Phase 2** : C'est celui de Caen qui sautera car Rouen veut avoir le monopole.

• **Phase 3** : Il est fait remarquer que certaines régions comportent plusieurs

C.H.U.

• **Phase 4** : On ne décide pas de fermer un C.H.U. sur simple décision administrative : les professeurs de médecine, par exemple, ont leur mot à dire...

• **Phase 5** : Où l'on constate que toute la polémique repose sur une autre crainte : le C.H.U. de Caen est menacé car c'est un bâtiment plein d'amiante qui, de plus, s'enfonce dangereusement. Son désamiantage risque de se révéler aussi coûteux qu'une nouvelle construction et les amis bas normands craignent qu'en cette occasion l'État en profite pour le supprimer en tant que tel...

Cela n'a donc rien à voir avec une éventuelle réunification de la Normandie et tous les vrais Normands seront derrière les Caennais pour qu'il ne soit pas porté atteinte au C.H.U. de Caen, désamianté ou reconstruit. D'abord parce

qu'on en a besoin. Ensuite parce que ses équipes sont remarquables. Enfin parce que le système hospitalo-universitaire repose maintenant sur une coopération entre les quatre C.H.U. du Nord-Ouest (Caen, Rouen, Amiens, Lille).

Nous aurions attendu de ce rapport une vision plus large du problème.

5°) Dans la rédaction de ce rapport, la mesquinerie l'a toujours emporté sur le rêve, le projet, l'utopie. **Le rêve? Édouard Labelle** (CRCI Haute-Normandie) a appelé plusieurs fois les membres du Comité de Pilotage à rêver d'une Normandie forte autour des trois grandes villes travaillant de concert.

Réponse : le mur du « réalisme » sans envergure.

Le projet? Daniel Jamme, de la C.F.D.T., parmi d'autres, a toujours réclamé qu'un Projet Régional Normand fût, à tout le moins, clairement revendiqué.

Réponse : la lettre de saisine ne demande pas explicitement d'en proposer un. Et ce, au moment même où de nombreuses voix s'élèvent pour que le prochain *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire* (S.R.A.D.T.), qui doit envisager les scénarii pour 2025, s'élabore pour l'ensemble de la Normandie, autour de la Baie et de l'Estuaire de la Seine.

L'utopie? C'est-à-dire, en la circonstance, un positionnement de la Normandie dans l'économie-monde, donc une prospective géostratégique et géopolitique, qui n'a été effleuré que dans une vague allusion à l'Arc Manche, « **le joujou de M. Le Vern** » comme l'ont dit certains en aparté.

Réponse : le doute méprisant de « **ceux à qui on ne la refait pas** ».

Cela est-il acceptable de la part d'une assemblée consultative dont l'existence même suppose un minimum d'imagination !

On conçoit la déception qu'exprime Didier Patte dans son intervention du 19 décembre 2005 : elle est à la hauteur des espoirs que nous tous, au Mouvement Normand, mettons dans le devenir normand. Les frilosités des uns, les torpillages des autres ne sont que de simples épiphénomènes.

Le vrai phénomène, c'est que — contraints ou non, méfiants ou non, de mauvaise foi ou non — les membres des C.E.S.R. n'ont pas pu empêcher que la question normande ne soit à l'ordre du jour.

Le rapport des deux C.E.S.R. sera oublié que l'unité de la Normandie restera le sujet brûlant de l'actualité normande.

Par ce numéro spécial, nous entendons alerter l'opinion publique normande (C'est aux Normands de décider de leur avenir !), nous voulons mettre un point final au complot des partisans honteux de la division normande (Jusqu'à quand le C.E.S.R. de « Basse » Normandie servira-t-il la soupe au sieur Garrec et à ses inconsolables séides vexés de ne plus être aux affaires ?), nous mettons la pression pour que les Élus aient enfin le courage de prendre leurs responsabilités.

Cela va tanguer : les mauvais et les médiocres n'aiment pas que leurs menées soient dénoncées au grand jour.

Tant pis ! Nous ne ménagerons jamais ceux qui, depuis des décennies, font leurs choux gras des malheurs de la Normandie !

GUILLAUME LENOIR





Le 18 MAI 2004

Messieurs les Présidents,

Alors que s'engage une nouvelle mandature régionale, nous souhaitons confirmer et préciser votre lettre de mission du 22 mai 2003.

Il vous a alors été demandé de mener une réflexion sur l'avenir des coopérations entre nos deux régions, Cette réflexion vise à définir les secteurs, les projets et les compétences - actuelles ou à venir - qui pourraient bénéficier de coopérations renforcées, dans l'intérêt des habitants de nos deux régions, et doit faire l'objet d'une restitution en 2005.

Par ailleurs, la décentralisation en cours va modifier sensiblement les compétences et les enjeux, et dans ce contexte, les perspectives de coopération renforcée et de fusion entre les régions normandes doivent être explorées de façon approfondie et argumentée.

Nous nous sommes engagés à mener à terme cette exploration, à élaborer un document argumenté sur les avantages et les inconvénients d'une évolution des limites administratives et sur les avantages et inconvénients de coopérations renforcées.

Sur la base de ces réflexions, les Assemblées se saisiront de ce débat afin de le porter au niveau politique.

C'est en ce sens que nous vous demandons de poursuivre vos travaux, en recourant largement aux auditions et concours de personnalités extérieures à vos assemblées.

Vous voudrez bien nous faire d'ici décembre 2004 un point d'étape de votre démarche.
Avec nos remerciements, veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe DURON
Président du Conseil Régional
de Basse-Normandie

Alain LE VERN
Président du Conseil Régional
de Haute-Normandie

Monsieur Maurice DROUIN
Président du Conseil Économique et Social
Régional de Basse-Normandie
Abbaye aux Dames
BP 529 14036 CAEN CEDEX

Monsieur Nicolas PLANTROU
Président du Conseil Économique et Social
Régional de Haute-Normandie
Hôtel de Région
BP 1129 76174 ROUEN CEDEX 1

Le gros bluff

Rétrospective n°1

L'émission télévisée du 21 janvier dernier, sur *France 3 Normandie*, dont le thème portait sur la réunification, a révélé un curieux « **scoop** ». Le Président Le Vern rapportait qu'il avait, en liaison avec son collègue Garrec, mis en place un Comité d'Experts chargé d'étudier les possibles convergences en matière de coopérations entre les deux (demi)-régions de « Haute »-Normandie et de « Basse »-Normandie... Là n'était pas le scoop mais dans la stupéfiante réplique de Monsieur le Sénateur Goulet, clamant qu'il n'était pas au courant et que, d'avance, il contestait les conclusions de ces soi-disant experts... etc.

Daniel Goulet est le premier vice-Président du Conseil régional de « Basse »-Normandie. Renseignements pris, il disait la vérité: il n'était pas au courant de la mise en place de cette commission. Ce qui paraît pour le moins étrange sur la manière dont le Président Garrec mène la direction de sa demi-région.

Il convient, en conséquence, de mettre nos lecteurs au parfum et, au-delà les citoyens de la Normandie, sur une démarche-alibi destinée à bluffer l'opinion publique par un simulacre de concertation dont les conclusions sont, d'avance, frappées d'insignifiance et les méthodes de travail totalement circonscrites à un supposé « **politiquement correct** ».

De quoi s'agit-il ?

L'affaire remonte au dernier Salon de l'Agriculture de mars 2003, dont la Normandie – unifiée, faut-il le rappeler ? – était la vedette. Les deux présidents de la Région, qui en rajoutaient sur le parrainage de l'opération et se faisaient ainsi une publicité à bon compte, pris, sans doute, par l'am-

bianche unitaire de cette emblématique manifestation, émirent l'idée de la réunion d'un comité d'experts pour étudier les conditions d'une éventuelle réunification... Cette dernière phrase, à dire vrai, est sujette à caution ou, plutôt, mérite une explication.

D'après nos sources, il semblerait que Le Vern ait compris cela. Dans une lettre au Président du Conseil Économique et Social régional de « Haute »-Normandie, c'était, en tout cas, la tonalité du propos initial. Le Vern (et ce dernier pensait que Garrec en eût fait de même) mandatait le Président Plantiou pour mettre en place ce comité d'experts, en liaison avec son homologue de « Basse »-Normandie, M. Droulin... L'affaire traîna en longueur. Visiblement quelqu'un jouait la montre. Le printemps passa et, bien entendu, l'été... « **On** » avait gagné suffisamment de temps pour que le dit comité ne pût rendre ses conclusions avant les élections régionales... Imaginez que ces experts fissent savoir la pertinence de la nécessité de réunifier la Normandie: cela aurait gêné certains... conservatismes... Il fallut tout de même se décider (cf.: il est facile de ne rien faire, mais il ne faut pas en abuser!) et, après un échange épistolaire entre les deux responsables des exécutifs régionaux, on réduisit fortement la voilure.

De deux choses l'une, ou bien Le Vern avait mal compris l'ambition esquissée au Salon de l'Agriculture, ou bien, Garrec, rentré dans ses pénates, avait réalisé le « **danger** » d'une telle commission. Toujours est-il, qu'il ne s'agissait plus de discuter de l'éventualité ou même des conditions de la réunification de la Normandie, mais d'étudier les possibles et nouvelles coopérations interrégionales

normandes dans le cadre des récentes lois de décentralisation de M. Raffarin. Quant aux experts, il n'y en avait plus d'extérieurs à l'institution régionale... Ce serait des membres des deux CESR qui, dans des groupes de travail, étaient invités à réfléchir... pour donner leurs conclusions en automne 2004. Ouf! « **On** » avait eu chaud: la période électorale serait ainsi passée... La qualité d'experts des membres des CESR n'est pas à remettre en cause: après tout, ne représentent-ils pas la « **société civile** »? Et leurs appréciations proches du terrain sont à prendre en considération. À une seule condition: c'est qu'ils soient libres d'investiguer, d'émettre des propositions, de tirer des conclusions.

Sont-ils vraiment libres? Comme l'eussent été des personnalités indépendantes comme Armand Frémont, éminent géographe, François Gay, son collègue qui a beaucoup travaillé sur ces questions, Jean Levêque, que la télévision avait choisi l'autre jour comme témoin, des responsables économiques (même extérieurs à la Normandie), des personnalités comme Gabriel de Brogli, des historiens, tant français qu'étrangers, etc. La liste est longue des personnalités dont nous eussions aimé connaître les conclusions sur ce problème. En choisissant de faire délibérer les Conseillers économiques et sociaux au sein de groupes de travail très formalistes, sous l'œil vigilant de chargés de mission quelquefois dûment chapitrés (on a même parlé de « **commissaires politiques** »!), les initiateurs de cette fausse concertation savaient que bien des choses ne seraient pas évoquées, d'autres édulcorées. Le « **politiquement correct** » de ces messieurs est d'une platitude



consternante. Rien de ce qui n'est pas de la compétence stricte des régions ne peut être envisagé. En veut-on un exemple? Le réseau de villes « **Normandie Métropole** » pour lequel se pose le problème de la répartition des institutions régionales en cas de réunification est un sujet tabou. Au point où nous en sommes en ce mois de février 2004, les premières conclusions des groupes de travail sont en deçà des textes que les bureaux communs des deux CESR avaient coutume d'élaborer depuis plusieurs années! Ces textes, nous les avons relus: problèmes d'infrastructures, culturels, de recherche, de santé, et bien d'autres: ils en disent plus que les timides et affligeants constats d'impuissance résultant des premières réunions des groupes de travail. Nous sommes en pleine régression. Est-ce ainsi que nous allons sortir la Normandie de l'ornière dans laquelle l'embourbent Garrec et consort?

On se moque de l'opinion publique, des citoyens et, évidemment, des Conseillers économiques et sociaux qui se trouvent piégés, manipulés, annihilés et, finalement instrumentalisés. La cerise sur le gâteau, c'est bien entendu que le premier vice-Président du Conseil régional de « Basse »-Normandie n'ait pas été mis au courant de ces viles manœuvres.

Qui peut encore parler de démocratie régionale?

Guillaume Lenoir

Où en sommes-nous du rapprochement internormand ?

Rétrospective n°1

Non, il ne s'agit pas de division allemande, qui est du domaine du passé, ni de la perspective de la suppression de la ligne verte qui sépare l'Île de Chypre entre sa partie grecque et son morceau peuplé de Turcs. La situation n'est pas cependant aussi bloquée que de part et d'autre du 38e parallèle qui sépare les deux Corées(s), aucun des deux présidents de Conseil régionaux normands ne voulant jouer le rôle de Kim JP Sung : depuis le retour sur ses terres de Garrec la Honte, il semble qu'on veuille bien se parler entre la Caserne Jeanne d'Arc et l'Abbaye aux Dames, sièges respectifs des exécutifs de Haute et Basse-Normandie. Il est vrai que les rencontres entre MM. Duron et Le Vern comportent d'indiscutables motifs d'espérance et, même si le premier tempère ses enthousiasmes réunificateurs en situant maladroitement ses (nécessaires) relations avec la Bretagne voisine, si le second redécouvre la Picardie qu'il avait snobée durant sa première mandature, on peut dire que le rapprochement internormand est en marche.

Je ne parle pas d'un processus de réunification, nous n'en sommes pas là, mais le sujet n'est plus tabou et « on se cause ». Les deux présidents ont demandé aux Conseils Économiques et Sociaux Régionaux normands d'étudier l'opportunité et la faisabilité de toutes les formes de rapprochement, allant de la simple coopération interrégionale à la fusion pure et totale. Dans la première phase, les deux Conseils ont dressé le bilan des coopérations interrégionales déjà existantes et, le 20 décembre dernier, les deux bureaux de ces assemblées normandes ont validé un rapport présenté par Madame Arlet Adam.

Ce rapport n'étant pas encore remis aux Présidents de Région auxquels il est destiné, nous n'en parlerons pas dans ce numéro : ce qui laisse supposer qu'une rubrique suivie sera ouverte durant 2005 dans « L'Unité Normande ». En effet, la seconde phase des travaux des CESR va porter sur les avantages et inconvénients de toutes les formes de rapprochement. Ce travail est placé sous la responsabilité de M. Costa, membre du CESR « bas » Normand.

En attendant, nous prions nos lecteurs de lire le texte de l'intervention de Didier Patte à propos du rapport d'étape concernant la saisine conjointe des Présidents des Conseils régionaux de « Haute » et de « Basse » Normandie dressant le bilan et les perspectives de la coopération interrégionale normande.



GUILLAUME LENOIR

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Le rapport d'étape que nous présente Madame Adam, au nom du Comité de Pilotage où se retrouvent à nombre égal les représentants de nos assemblées, est un **acte fort** sur le chemin du processus **inéluçtable** de rapprochement des deux parties de la Normandie.

Pour la première fois, à la demande des responsables politiques de la Région normande, on a dressé le bilan de la coopération interrégionale et esquissé quelques per-

spectives. **On a surtout surmonté l'absurde mur de méfiance** qui, depuis trente-cinq ans, perturbe le destin normand et conduit la Normandie sur les voies de la **décadence satisfaite**.

Ce travail, il eût été nécessaire de l'effectuer depuis longtemps : ne boudons pas notre plaisir, il vient à point et **sa valeur provient de l'absence de passion** que tous les participants ont bien voulu y mettre, préférant la froide objectivité aux élans subjectifs qui n'avaient pas leur place. **Cette remarque vaut tout autant pour les réticents de la réunification**

que pour les zéloteurs de la grande Normandie.

Certes, la lettre de mission des Présidents de Conseils régionaux bordait étroitement l'exercice, mais **l'évolution de la situation politique a permis de desserrer quelque peu le carcan et de libérer la parole**. Nous y voyons un encouragement pour la deuxième phase de la mission qui se déroulera en 2005.

Cela étant, ce rapport d'étape nous paraît incomplet sur un point : puisqu'il s'agissait d'un bilan, **n'aurait-il pas été indispensable d'évaluer les très graves inconvénients de la**

Glanes de réunions

Arguments douteux

Il est agaçant d'entendre des personnes, même de bon sens, commencer leur discours par : « **Moi, qui ne suis point Normande, je...** ». Comme si c'était un brevet d'impartialité et, à l'inverse, une mise en doute systématique de la valeur des arguments des Normands natifs. **Madame Saint-Yves**, d'ordinaire mieux inspirée, s'est livrée à ce genre de manipulations. Est-il besoin de rappeler que – à nos yeux – il est totalement aberrant de demander les quatre quartiers de noblesse normande à nos interlocuteurs ?

Retenez-moi ou je fais un malheur

Le chantage permanent à la rupture est la forme la plus accomplie de l'infantilisme en diplomatie. Le représentant de F.O., **M. Touzé**, s'en est fait une spécialité. Maintes fois, il usa et abusa du procédé. Selon le moment, cela fit rire ou cela irrita. **Madame Arlet Adam** que ces enfantillages agacèrent fut contrainte plusieurs fois de hausser le ton et d'exiger un peu plus de sérieux. Touzé ne mit jamais à exécution ses dérisoires menaces...

Rififi bas normand

Le 11 décembre dernier, lors de la réunion de Deauville (Nous en ferons le compte rendu dans le prochain n°), les quelques centaines d'auditeurs présents entendirent un vice-président du Conseil Régional dénoncer en M. Callewaert le mauvais manipulateur du C.E.S.R. de « Basse » Normandie. Dont acte ! Cela augure-t-il de l'accueil qui sera fait au rapport Costa par la majorité du Conseil Régional ?

division normande, en termes de pertes de centres de décision et, surtout, en termes de **pertes d'emplois ?**

En termes de perte de centres de décision, comparons donc la situation de la Normandie dans les années soixante avec celle d'aujourd'hui. **Rennes et Lille ont siphonné les centres de décision normands.** Au moment où se produisait la révolution informatique qui pousse à la centralisation métropolitaine des centres de décision, **la division normande nous a conduit au renoncement**, quelle que soit la configuration interrégionale à laquelle la Normandie ne peut échapper. La Basse-Normandie, seule, dans un quelconque Grand Ouest, ne peut s'imposer et la Haute-Normandie, région à deux départements, tombe dans la dépendance lilloise ou parisienne. **Qu'avons-nous obtenu en matière de décentralisation des grands organismes nationaux ? Qu'avons-nous perdu comme directions régionales de grandes entreprises ou d'administrations ?**

Ce bilan particulièrement négatif n'a pas été fait parce qu'on ne l'a pas demandé. On comprend pourquoi.

C'est une affaire du passé, diront certains : il convient de regarder l'avenir. D'accord, mais observons tout de même le présent : **le démantèlement des centres**

de décision normands continue. Et, là, il faut savoir regarder la vérité en face.

La Normandie, en trente-cinq ans, a perdu de son attractivité économique et, en termes d'emplois, c'est dramatique. Les hauts salaires des centres de décision partis vers Rennes ou Lille ne sont plus chez nous, et c'est toute la chaîne du salariat qui s'en trouve affectée. Qu'avons-nous gagné à la division normande ? Que gagnons-nous à chasser en ordre dispersé ?

S'il fallait un exemple cuisant de notre perte d'influence, nous pourrions citer l'emblématique dossier de la liaison ferroviaire rapide Normandie — Vallée de Seine, où, malgré la volonté des élus, une attitude positive de coopération interrégionale, notre région normande constitue — et ce, pour longtemps encore — un vide criant en matière de liaisons ferroviaires rapides... Et la situation n'est guère meilleure pour le fret à la veille de l'ouverture de Port 2000 et, nous l'espérons ardemment, du Fast-Ship à Cherbourg.

Autre chose : lorsqu'on fait le bilan de la coopération interrégionale, on ne dit pas, **on ne cherche pas à savoir si les exemples positifs résultent ou non de la volonté**

politique de nos Élus ou si ces résultats positifs ne sont que la conséquence évidente des pesanteurs géographiques ou économiques...

Nous exprimons l'espoir que, lors de la deuxième phase de notre saisine, nous ayons le souci d'approfondir notre réflexion à partir de **quatre exigences : la volonté, la vérité, l'équité et l'efficacité.**

La volonté de réunir les énergies autour d'un **Projet régional normand.**

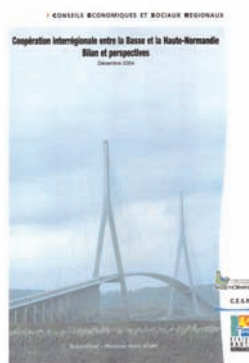
La vérité qui consiste à refuser les faux arguments, les explications faciles, les faux-semblants.

L'équité, afin que chacun des « pays » normands trouve son intérêt à travailler toujours plus ensemble. **Toute solution où l'objectif ne serait pas déterminé par le principe du « gagnant / gagnant » conduirait à l'échec.**

L'efficacité, enfin : il s'agit de rompre le **cercle vicieux de la décadence.**

Tels sont les vœux que nous formulons pour la Normandie en cette fin d'année 2004. **Nous ferons tout pour qu'ils soient exaucés.**

ROUEN, 20 DÉCEMBRE 2004



Glans de réunions...

Le vocabulaire agressif du rapporteur...

Juste une mise au point

Cela relève pratiquement de la psychanalyse et du paranoïaque. Dans la première mouture du rapport Costa, on relève ainsi des mots et des tournures de phrases qui en disent long sur le caractère négatif du rapporteur (ou de celui qui a tenu la plume...)

Décrivant la situation urbaine de la « Haute » Normandie, on parle de la « rivalité » entre Rouen et Le Havre...

Pour les coopérations, « il ne faut pas les enfermer dans

un carcan administratif formel, particulièrement lourd à gérer : la création d'établissements publics d'entente interrégionale (E.P.E.I.) plongerait la coopération dans une formalisation dont l'utilité reste à démontrer ». Refus d'une réunification « à marche forcée ».

« Toute fusion constituerait pour l'État une occasion inespérée de procéder à un redimensionnement de ses services en région, processus allant bien évidemment dans le sens d'une rétraction des

effectifs globaux des administrations concernées ».

« Un partage des tâches (entre Caen et Rouen. NDLR) exige l'engagement de l'État, de même que l'assentiment a priori peu possible des personnels concernés »

« Une fusion, de par son caractère nécessairement global, peut produire, au-delà de ses avantages, un certain nombre d'inconvénients collatéraux dont il convient bien d'évaluer l'étendue et la pesanteur éventuelles » (...) « L'une des premières décisions

marquantes du nouveau Conseil Régional de Normandie pourrait être une augmentation de la pression fiscale »

Etc. ejusdem farinae..

On comprend que les contempteurs de la réunification de la Normandie aient choisi M. Costa comme rapporteur : son organisation, l'U.N.S.A., s'était prononcée contre la fusion à l'époque des élections régionales, sous l'influence, nous sommes-nous laissé dire d'un certain... Costa.

La rédaction de la seconde partie portant sur les avantages et inconvénients d'une coopération renforcée entre la « Haute » et la « Basse » Normandie ou une éventuelle fusion avait été confiée à un membre de la délégation bas normande, M. Costa. Le premier jet servant de base au débat fut jugé partial, partiel, comme une sorte de procès à charge contre l'idée de fusion. La délégation haut normande proposa des amendements, dont la discussion fut préalablement refusée sous prétexte qu'ils remettaient en cause la cohérence du texte... Malgré tout, devant l'ampleur des divergences, il fallait bien soit les accepter, soit les refuser (Démarche normale dans toute assemblée). A titre d'exemple, nous proposons à nos lecteurs l'évolution du passage consacré au survol de l'histoire de la Normandie.

Avant d'étudier les textes, ne pas oublier que la discussion a porté sur la place que devait avoir l'histoire : était-ce un élément constitutif de l'image et de l'identité ou bien une caractéristique essentielle expliquant la notion même de Normandie ? A nos yeux, c'est la seconde hypothèse qui est la bonne. Le rapporteur en jugea autrement et « parce qu'il ne fallait pas déséquilibrer le texte », l'histoire fut reléguée dans un rôle accessoire.

Texte initial

La Thèse

b) Au plan historique

C'est dès l'Empire romain que se sont dessinés les contours de ce qui sera plus tard la Normandie. Cet espace homogène s'étendait alors du Cotentin à la Vallée de la Seine. Les invasions normandes vont donner à cet ensemble une identité naissante et c'est donc en 911 qu'officiallement naît la Normandie avec la signature entre Charles III le Simple et Rollon du traité de Saint Clair sur Epte ⁷.

La Normandie, en s'appuyant sur une organisation administrative très puissante et élaborée, sera alors trois siècles durant une incontestable réalité et même à certains égards un quasi-Etat. Il faut ici préciser d'emblée que la préexistence d'une province ecclésiastique dont l'origine remonte au septième siècle a contribué à donner à la Normandie l'amorce d'une cohérence territoriale.

Ainsi, l'organisation du pouvoir religieux catholique, avec Rouen comme capitale des 7 évêchés normands, a perduré, participant d'une autre manière à l'image d'une région formant un ensemble historique et géographique cohérent.

⁷ Ce traité concédait à Rollon la région comprise entre l'Epte et l'Oise, soit les comtés ou évêchés de Rouen, d'Evreux et de Lisieux, c'est-à-dire un espace assez proche de celui aujourd'hui occupé par la Haute-Normandie.

Proposition d'Amendement

L'Anti-thèse

b) Au plan historique

C'est dès l'Empire romain que se sont dessinés les contours de ce qui sera plus tard la Normandie. Cet espace homogène (la Seconde Lyonnaise – capitale : Rotomagus – Rouen) s'étendait alors du Cotentin aux plateaux nord de la Seine. Les invasions normandes vont donner à cet ensemble une identité naissante et c'est donc en 911 qu'officiallement naît la Normandie avec la signature entre Charles III le Simple et Rollon du Traité de Saint-Clair sur Epte. ⁽¹⁾

La Normandie, en s'appuyant sur une organisation administrative très puissante et élaborée sera alors, trois siècles durant, une incontestable réalité et, même, à certains égards, un quasi-Etat. Il faut ici préciser d'emblée que la préexistence d'une province ecclésiastique dont l'origine remonte au septième siècle, a contribué à donner à la Normandie l'amorce d'une cohérence territoriale.

Ainsi, l'organisation du pouvoir religieux, avec l'Archevêché de Rouen exerçant une primauté sur les six autres évêchés normands (Evreux, Lisieux, Bayeux, Sées, Coutances et Avranches), a perduré, participant d'une autre manière à la réalité d'une province formant un ensemble politique, historique, spirituel et culturel cohérent.

(1) Ce traité concédait à Rollon le titre de Comte de Rouen, mais comprenait, outre le Comté de Rouen, le Comté d'Evreux. Cela correspondait aux deux Evêchés de Rouen et d'Evreux, c'est-à-dire un espace assez proche de celui aujourd'hui occupé par la Haute-Normandie. Le contrôle de la région de Bayeux en 924, puis du Cotentin et de l'Avranchin en 933, permet aux successeurs de Rollon de prétendre au titre de Ducs de Normandie.

Texte retenu

La Synthèse ou la foutaise

b) Au plan historique

C'est dès l'Empire romain que se sont dessinés les contours de ce qui sera plus tard la Normandie. Cet espace homogène (la Seconde Lyonnaise — capitale : Rotomagus-Rouen) s'étendait alors du Cotentin aux plateaux nord de la Seine. Les invasions normandes vont donner à cet ensemble une identité naissante et c'est donc en 911 qu'officiallement naît la Normandie avec la signature entre Charles III le Simple et Rollon du traité de Saint Clair sur Epte ²⁹.

La Normandie, en s'appuyant sur une organisation administrative très puissante et élaborée, sera alors, trois siècles durant, une incontestable réalité et, même, à certains égards, un quasi-Etat. Il faut ici préciser d'emblée que la préexistence d'une province ecclésiastique dont l'origine remonte au septième siècle a contribué à donner à la Normandie l'amorce d'une cohérence territoriale. Ainsi, l'organisation du pouvoir religieux, avec l'archevêché de Rouen exerçant une primauté sur les 6 autres évêchés normands (Evreux, Lisieux, Bayeux, Sées, Coutances, Avranches), a perduré, participant d'une autre manière à la réalité d'une province formant un ensemble politique, historique, spirituel et culturel cohérent.

²⁹ Ce traité concédait à Rollon le titre de Comte de Rouen mais comprenait, outre le Comté de Rouen, celui d'Evreux. Cela correspondait aux deux évêchés de Rouen et d'Evreux, c'est-à-dire un espace assez proche de celui aujourd'hui occupé par la Haute-Normandie. Le contrôle de la région de Bayeux en 924, puis du Cotentin et de l'Avranchin en 933 permet aux successeurs de Rollon de prétendre au titre de Ducs de Normandie.

Mais, en 1204, la province normande retournera dans le giron de la royauté française. Objet d'une lutte d'influence entre les rois de France et d'Angleterre, la Normandie cessera en 1469 d'être un duché pour devenir une province de l'État français⁸. Dès lors et de façon ininterrompue, la monarchie va chercher, non sans succès, à rogner les privilèges et imposer des divisions au sein de la province normande.

Ainsi, par une série d'édits, le pouvoir royal parvient à diviser la Normandie en deux généralités : celle de Rouen et celle de Caen. En 1638, une troisième est créée autour d'Alençon. Ce sont dès lors les différents représentants officiels du pouvoir royal (gouverneurs mais surtout baillis intendants, lieutenants généraux...) qui vont, peu ou prou, exercer la réalité du pouvoir.

Il convient cependant de souligner que cette intégration de la Normandie au royaume de France et plus généralement à l'État français s'est heurtée de façon continue à l'existence, pour ne pas dire à la résistance, d'institutions de caractère principalement juridique et juridictionnel, en l'occurrence la Coutume et le Parlement de Normandie.

Ainsi, ce serait faire injure à l'histoire que de passer sous silence l'application maintenue jusqu'à la Révolution et même au-delà de la Coutume Normande, corpus juridique constitué (par écrit) en 1315 et servant de base au règlement et à l'arbitrage des conflits de la vie courante en Normandie au cours de cette période. Cette dernière prévoyait notamment qu'il n'était pas possible de lever des impôts sans que les normands n'aient donné leur avis et que les ressortissants de la province ne pouvaient être jugés en dehors de la Normandie et de sa Coutume.

En 1204, « la Duché » retournera dans le giron du domaine royal, ayant toujours fait partie cependant du Royaume de France. Objet d'une lutte d'influence entre Capétiens et Plantagenets, la Normandie cessera en 1469 d'être un Duché pour devenir une province de l'État français⁽²⁾. Dès lors, et de façon constante, le pouvoir monarchique va chercher, non sans succès, à rogner les privilèges des Normands et à imposer des divisions au sein de la province normande.

A noter qu'en cette affaire, les Normands ont soutenu le Roi Louis XI, d'autant plus que la partie occidentale de la Normandie avait été occupée par des troupes bretonnes dont les exactions ont exaspéré durablement les Normands contre leurs voisins d'Outre Couesnon.

Ainsi, par une série d'édits, le pouvoir royal parvient – pour des raisons fiscales notamment – à diviser la Normandie en deux généralités : celle de Rouen et celle de Caen. En 1638, une troisième généralité est créée autour d'Alençon. Ce sont dès lors les différents représentants officiels du pouvoir royal (gouverneurs – au plan militaire – intendants et baillis – au plan administratif et fiscal – et lieutenants généraux...) qui vont, peu ou prou, comme dans le reste du Royaume, exercer la réalité du pouvoir.

Il convient cependant de souligner que cette montée en puissance de l'action des représentants de l'État central s'est heurtée de façon continue à la résistance des Normands qui se réclameront toujours de leur Coutume, de la Charte aux Normands (conçue en 1315 par Louis X le Hutin) et qui s'appuieront sur une institution chargée de les faire respecter : le Parlement de Normandie.

On ne saurait passer sous silence l'application maintenue jusqu'à la Révolution (et même au-delà) de la Coutume de Normandie, corpus juridique servant de base au règlement et à l'arbitrage des conflits de la vie courante en Normandie. De même, la Charte aux Normands prévoyait qu'il n'était pas possible de lever des impôts sans le consentement des Normands, lesquels ne pouvaient être jugés en dehors de la Normandie et de sa Coutume.

En 1204, "la Duché" retournera dans le giron du domaine royal. Objet d'une lutte d'influence entre les Capétiens et les Plantagenets, la Normandie cessera en 1469 d'être un duché pour devenir une province de l'État français. Dès lors et de façon ininterrompue, la monarchie va chercher, non sans succès, à rogner les privilèges et imposer des divisions au sein de la province normande.

Ainsi, par une série d'édits, le pouvoir royal parvient à diviser la Normandie en deux généralités : celle de Rouen et celle de Caen. En 1638, une troisième est créée autour d'Alençon. Ce sont dès lors les différents représentants officiels du pouvoir royal (gouverneurs - au plan militaire - intendants et baillis - aux plans administratif et fiscal -, lieutenants généraux...) qui vont, peu ou prou, comme dans le reste du royaume exercer la réalité du pouvoir.

Il convient cependant de souligner que le rôle croissant des représentants de l'État central s'est heurté de façon continue à la résistance des Normands qui se réclameront toujours de la Coutume, de la Charte aux Normands (conçue en 1315 par Louis X Le Hutin) et qui s'appuieront sur une institution chargée de la faire respecter : le Parlement de Normandie.

On ne saurait passer sous silence l'application maintenue jusqu'à la Révolution (et même en fait au-delà) de la Coutume de Normandie, corpus juridique servant de base au règlement et à l'arbitrage des conflits de la vie courante en Normandie. De même, la Charte aux Normands prévoyait qu'il n'était pas possible de lever des impôts sans le consentement des Normands lesquels ne pouvaient être jugés en dehors de la Normandie et de sa Coutume.

(2) Le bris de l'anneau ducal sur une enclume en la salle de l'Échiquier, à Rouen, par le connétable de Saint-Pol, lieutenant général du Roi Louis XI, ne sanctionne pas une velléité d'indépendance normande, mais remet en cause, de façon définitive, la politique des apanages pratiquée depuis le règne de Charles V, qui consistait à accorder à des parents du Roi une gestion directe d'une partie du royaume. En l'occurrence, Louis XI avait accordé le titre de Duc de Normandie à son frère Charles de Berry et de Guyenne... qui n'avait rien trouvé de mieux de mener contre le Roi la Ligue du Bien Public.

8 Très précisément, c'est à la suite d'une énième tentative de révolte des barons normands contre Louis XI que celui-ci décide de faire briser solennellement l'anneau d'or ducal sur une enclume en la salle de l'Échiquier de Rouen. C'est le connétable Saint Pol, lieutenant-général du roi en Normandie, qui exécuta cette sentence.

Toutefois, deux observations doivent être faites : d'une part, la difficulté récurrente du droit coutumier normand à se réformer pour accompagner les évolutions de la société⁹ et, d'autre part, les coups de butoir répétés d'un pouvoir royal de plus en plus fort et dispensateur de droit, vont peu à peu lui faire perdre sa prééminence. Néanmoins, cette Coutume était unique pour toute la Normandie, à la différence de la plupart des autres régions françaises, et, de ce fait, constituait un ferment et un symbole de l'unité normande. Il faut cependant signaler que l'expression « Basse-Normandie » apparaît dès le 14^{ème} siècle et sera couramment utilisée au cours des siècles suivants.

Le Parlement, organe juridictionnel et non chambre représentative, a notamment contribué à l'application de la coutume et a souvent utilisé son droit de remontrance, se heurtant ainsi au pouvoir royal.

Ces deux institutions (la Coutume et le Parlement), malgré certaines de leurs prises de position¹⁰, ont ainsi contribué à forger et à consolider l'identité normande. Ce riche passé a continué d'exercer une influence certaine sur la population ou tout du moins une part de celle-ci en favorisant en particulier au 19^{ème} siècle l'émergence d'un puissant mouvement régionaliste.

Toutefois, deux observations peuvent être faites, même si cela ne remet pas en cause l'identité normande : d'une part, la difficulté récurrente du droit coutumier normand à se réformer pour accompagner les évolutions de la société⁽³⁾ et, d'autre part, les coups de butoir répétés d'un pouvoir royal de plus en plus fort, dispensateur de droit, tendant à l'absolutisme. Néanmoins, la Coutume de Normandie était unique pour toute la Normandie (exemple très rare dans les autres provinces du Royaume) et, de ce fait, constituait un ferment et un symbole de l'unité normande.

Le Parlement de Normandie, organe juridictionnel et non chambre représentative, a contribué à l'application de La Coutume et a souvent utilisé son droit de remontrance, se heurtant ainsi au pouvoir royal, dont il n'était pourtant que l'émanation.⁽⁴⁾

De même, on peut regretter que la Coutume ait montré peu de considération pour les femmes et leur condition. (Situation fréquente dans l'ensemble du Royaume durant ces siècles).

Il n'en demeure pas moins que la Coutume de Normandie et le « Grenadier des Parlements » ont largement participé au maintien d'une incontestable identité normande.

L'expression de « Basse-Normandie » apparaît dès le 14^{ème} siècle, et sera couramment utilisée au cours des siècles suivants.⁽⁵⁾

Le riche passé de l'histoire, du droit et des institutions normandes a continué à exercer une influence certaine sur la population ou tout au moins une part de celle-ci, en favorisant, en particulier au 19^{ème} siècle, l'émergence d'un puissant mouvement régionaliste (Arcisse de Caumont).

(3) D'Aguesseau pourra dire qu'un « changement de religion serait peut-être plus aisé en Normandie qu'un changement de jurisprudence ».

(4) Certaines des prises de position du Parlement ne furent pas en effet des plus heureuses : refus d'enregistrer l'Édit de Nantes, approbation enthousiaste de sa Révocation en 1685, opposition à l'édit de Louis XVI accordant un état civil aux protestants, résistance à l'abolition de la torture... Pour faire plier le Parlement, le Pouvoir Royal institua momentanément un Parlement à Bayeux...

(5) Les linguistes ne sont pas d'accord sur le sens à donner à Haute et Basse Normandie... Selon les uns, on opposerait ainsi les côtes élevées à falaises de la Haute aux côtes basses sablonneuses de la Basse Normandie. Il n'y a rien là qui « oppose » vraiment les deux entités ainsi décrites, d'autant plus que la « Haute » Normandie s'étendait jusqu'à la Dives. D'autres assurent que c'est l'éloignement de la Capitale provinciale, Rouen, qui entraîne la distinction entre Haute et Basse Normandie (à l'instar de la Bretagne, du Poitou et du Languedoc). Mais, dans ce cas, une telle différenciation confirme l'unicité du tout...

Toutefois, deux observations doivent être faites, même si cela ne remet pas en cause l'identité normande : d'une part, la difficulté récurrente du droit coutumier normand à se réformer pour accompagner les évolutions de la société³⁰ et, d'autre part, les coups de butoir répétés d'un pouvoir royal de plus en plus fort, dispensateur de droit tendant à l'absolutisme. Néanmoins, la Coutume de Normandie était unique pour toute la Normandie (exemple très rare dans les autres provinces du royaume) et, de ce fait, constituait un ferment et un symbole de l'unité normande.

Le Parlement, organe administratif et juridictionnel (non chambre représentative), a contribué à l'application de la coutume et a souvent utilisé son droit de remontrance, se heurtant ainsi au pouvoir royal dont il n'était pourtant que l'émanation³¹.

L'expression de Basse-Normandie apparaît dès le 14^{ème} siècle, et sera couramment utilisée au cours des siècles suivants³².

Le riche passé de l'histoire, du droit et des institutions normandes a continué à exercer une influence certaine sur la population au tout du moins une part de celle-ci, en favorisant, en particulier au 19^{ème} siècle, l'émergence d'un puissant mouvement régionaliste (Arcisse de Caumont).

30 Notamment en 1585 à l'instigation d'Henri III mais non sans difficulté puisque d'Aguesseau pourra dire qu'« un changement de religion serait peut-être plus aisé en Normandie qu'un changement de jurisprudence » !

31 Certaines des prises de positions du Parlement ne furent pas en effet des plus heureuses : refus d'enregistrer l'édit de Nantes ; approbation enthousiaste de sa révocation en 1685 ; opposition à l'édit de Louis XVI accordant un état civil aux protestants ; opposition à l'abolition de la torture... Pour faire plier le Parlement, le pouvoir royal institua momentanément un parlement à Bayeux. De même, on peut regretter que la Coutume ait montré peu de considération pour les femmes et leur condition, comme souvent les autres coutumes à cette époque.

32 Les linguistes ne sont pas d'accord sur le sens à donner à Haute et Basse-Normandie... Selon les uns, on opposerait ainsi les côtes élevées à Falaise de la Haute aux côtes basses sablonneuses de la Basse-Normandie. D'autres assurent que c'est l'éloignement de la capitale provinciale, Rouen, qui entraîne la distinction entre Haute et Basse-Normandie (à l'instar de la Bretagne, du Poitou et du Languedoc).

9 Notamment en 1585 à l'instigation d'Henri III mais non sans difficulté puisque d'Aguesseau pourra dire qu'« un changement de religion serait peut-être plus aisé en Normandie qu'un changement de jurisprudence » !

Pourtant, la réalité et l'image d'une région à l'identité forte vont quelque peu s'estomper notamment pour des raisons à la fois économiques et surtout institutionnelles.

Ainsi, le travail de fractionnement entamé sous la royauté (création des généralités, pouvoir considérable des intendants et des baillis...) ¹⁰ va se poursuivre et s'amplifier sous la Révolution avec la suppression des provinces et la création des départements. Ainsi, durant tout le 19^{ème} siècle, la vision départementaliste l'emportera.

On observera cependant une résurgence du concept de région avec, dès la fin de la première guerre mondiale, la constitution de groupements économiques régionaux (GER), dissociant toutefois Haute et Basse-Normandie. En 1941, à l'instigation du gouvernement de Vichy, 18 préfectures régionales sont recréées. Celle de Rouen comprend les cinq départements normands. À la libération, le Gouvernement provisoire conservera ce découpage en y plaçant des Commissaires Régionaux de la République. Ils seront supprimés en 1946.

En 1956, 21 régions sont instituées dans le cadre de la planification régionale avec pour aboutissement, en 1951, la mise en place des « plans régionaux de développement économique et social d'aménagement du territoire ». En 1960, par un décret en date du 2 juin, deux régions de programme sont instituées : la Haute et la Basse-Normandie. La loi de 1972 (5 juillet), portant création des établissements publics régionaux, viendra confirmer ce découpage, lui-même entériné par la loi de Décentralisation de 1982.

10 Certaines des prises de positions du Parlement ne furent pas en effet des plus heureuses: refus d'enregistrer l'édit de Nantes; approbation enthousiaste de sa révocation en 1685; opposition à l'édit de Louis XVI accordant un état civil aux protestants; opposition à l'abolition de la torture... Quant à la coutume, elle souffrait d'une réelle difficulté à épouser les évolutions de la société et ne montrait que peu de considération pour les femmes et leur condition.

11 Ainsi qu'au plan économique, avec dès le 18^{ème} siècle, des requêtes adressées par les négociants aux agents en faveur d'une séparation des deux Normandie au nom d'intérêts économiques divergents.

Pourtant, la réalité et l'image d'une région à l'identité forte vont quelque peu s'estomper pour des raisons administratives et économiques.

Ainsi, le travail de fractionnement entamé sous la royauté (création des Généralités) va se poursuivre et s'amplifier sous la Révolution avec la suppression des provinces et la création des départements. ¹¹ Durant tout le XIX^{ème} siècle, la vision départementaliste l'emportera.

On observera cependant une résurgence du concept de région avec, dès la fin de la Première Guerre mondiale, la constitution de groupements économiques régionaux (G.E.R) dissociant toutefois Haute et Basse-Normandie et ce, plus pour des raisons de difficultés de communications (réseau ferré en étoile à partir de Paris, absence de ponts sur la Seine en aval de Rouen) que pour des raisons strictement économiques.

Les débuts du Gouvernement de Vichy promeuvent un retour à un certain provincialisme. Plus tard, pour des raisons de maintien de l'ordre, dix-huit préfectures régionales sont recréées. Celle de Rouen comprend les cinq départements normands.

En janvier 1944, le Général De Gaulle, à Alger, met en place les Commissariats Régionaux de la République. Ils ont pour mission de réorganiser l'administration au fur et à mesure de la libération du territoire. C'est la Normandie qui, la première, est dirigée par un Commissaire de la République. Cette institution est supprimée en 1946.

En 1956, vingt et une régions, sans concertation des populations, sont instituées dans le cadre de la planification régionale avec, pour aboutissement, en 1958, la mise en place des « plans de développement économique et social d'aménagement du territoire ». En 1960, par un Décret en date du 2 juin, deux régions de programme sont instituées (sans concertation des populations): la Haute et la Basse Normandie. La loi du 5 juillet 1972, portant création des établissements publics régionaux, viendra confirmer ce découpage, lui-même entériné par la Loi de Décentralisation de 1982.

(6) A noter cependant que les cinq départements normands s'inscrivent dans les limites de la Province de Normandie, à quelques nuances près...

Pourtant, la réalité et l'image d'une région à l'identité forte vont quelque peu s'estomper pour des raisons administratives et économiques.

Ainsi, le travail de fractionnement entamé sous la royauté (création des généralités) ³³ va se poursuivre et s'amplifier sous la Révolution avec la suppression des provinces et la création des départements ³⁴. Durant tout le 19^{ème} siècle, la vision départementaliste l'emportera.

On observera cependant une résurgence du concept de région avec, dès la fin de la première guerre mondiale, la constitution de "groupements économiques régionaux" (GER), dissociant toutefois Haute et Basse-Normandie et ce, plus pour des raisons de difficultés de communication (réseau ferré en étoile à partir de Paris, absence de pont sur la Seine en aval de Rouen) que pour des raisons strictement économiques.

Les débuts du gouvernement de Vichy promeuvent un retour à un certain provincialisme. Plus tard, pour des raisons de maintien de l'ordre, 18 préfectures régionales sont recréées. Celle de Rouen comprend les 5 départements normands.

En janvier 1944, le Général de Gaulle, à Alger, met en place les Commissariats Régionaux de la République. Ils ont pour mission de réorganiser l'administration au fur et à mesure de la libération du territoire. C'est la Normandie qui, la première, est dirigée par un Commissaire de la République. Cette institution est supprimée en 1946..

En 1956, 21 régions sont instituées (sans concertation des populations) dans le cadre de la planification régionale avec pour aboutissement, en 1958, la mise en place des « plans régionaux de développement économique et social d'aménagement du territoire ». En 1960, par un décret en date du 2 juin, deux régions de programme sont instituées : la Haute et la Basse-Normandie. La loi de 1972 (5 juillet), portant création des établissements publics régionaux, viendra confirmer ce découpage, lui-même entériné par la loi de Décentralisation de 1982.

33 Ainsi qu'au, plan économique, avec, dès le 18^{ème} siècle, des requêtes adressées par les négociants aux agents en faveur d'une séparation des deux Normandie au nom d'intérêts économiques divergents.

34 À noter cependant que les 5 départements normands s'inscrivent dans les limites de la province de Normandie, à quelques nuances près...

En conclusion, et à la lueur des nombreux événements survenus au cours des siècles, on constate que des institutions prestigieuses - comme le Parlement de Normandie et des règles officielles, « La coutume » - ont donné pendant des siècles à la Normandie une véritable unité, malgré des tentatives de séparation. Depuis la Révolution française, l'espace normand a eu toutefois tendance à se fractionner, la période récente ayant vu les Régions Basse et Haute-Normandie suivre des chemins séparés. Pour autant, le concept de Normandie continue d'exister dans la mémoire collective en s'appuyant sur l'histoire¹² et ce malgré le découpage administratif actuel et les différences de nature économique. Il apparaît que le « sentiment normand » est largement indépendant des limites administratives et qu'il reste réel.

En conclusion, et à la lueur des nombreux événements survenus au cours des siècles, on constate que des institutions prestigieuses (le Parlement de Normandie, la Province ecclésiastique de Rouen) et des règles officielles (La Coutume et La Charte aux Normands) ont donné pendant plusieurs centaines d'années à la Normandie une véritable unité, malgré des tentatives de séparation voulues du Pouvoir Central.

Depuis la Révolution Française, l'espace normand, comme le reste de l'espace français, a eu toutefois tendance à se fractionner, la période récente ayant vu les régions Basse et Haute Normandie suivre des chemins pas toujours séparés.⁷⁾ Pour autant le concept de Normandie continue d'exister dans la mémoire collective en s'appuyant sur l'histoire et ce, malgré le découpage administratif actuel et les différences (mais aussi les complémentarités) de nature économique.⁸⁾

Il apparaît que le « sentiment normand » est largement indépendant des limites administratives et qu'il reste réel.

Didier Patte
19 septembre 2005

Ce texte fourmille d'erreurs et relève du négationnisme historique. Il cherche à prouver, contre l'évidence, que la Normandie n'a pour ainsi dire jamais constitué une unité territoriale.

L'amendement reprend le canevas du texte initial et en corrige les erreurs les plus manifestes. Il réintroduit des éléments systématiquement passés sous silence et recadre la question historique dans un sens plus conforme à la réalité normande.

Le refus d'accepter l'amendement dans son intégralité conduit à une singerie incohérente.

Le rapporteur a accepté les corrections de détail (elles relevaient de l'évidence), mais il n'a pas voulu modifier sérieusement les conclusions pour ne pas reconnaître que l'histoire est certainement l'un des arguments les plus incontestables en faveur de l'unité normande. Nous invitons nos lecteurs à lire soigneusement ces trois textes, à les soumettre à tous les historiens de leur entourage : ils seront édifés !

12 À ce propos, les événements et le Débarquement de juin 1944, quoique s'étant principalement déroulés en Basse-Normandie, ont fortement contribué à la notoriété internationale de la Normandie.

7) La Normandie, malgré la séparation administrative, est la seule région de France à n'avoir qu'une seule Chambre Régionale d'Agriculture, un seul Comité Régional du Tourisme. Depuis peu, elle bénéficie d'un seul Établissement Public Foncier de Normandie. La DATAR ne l'envisage que globalement (Normandie Développement). Des structures communes se mettent en place (la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire) ou s'amorcent (le Projet Métropolitain Normand).

8) A ce propos, le Débarquement de 1944, s'il a eu lieu sur les plages de Basse-Normandie, a entraîné une Bataille de Normandie, de juin à septembre 1944 qui a fortement contribué à la notoriété internationale de la Normandie... et des destructions touchant les cinq départements normands.

35 À ce propos, le Débarquement de juin 1944, s'il a eu lieu sur les plages de Basse-Normandie, a entraîné la bataille de Normandie de juin à septembre 1944 qui a fortement contribué à la notoriété internationale de la Normandie, et des destructions touchant les 5 départements normands.

Références bibliographiques

Utilisées dans l'amendement Patte

1. Sur la Normandie avant les Normands

- **La Normandie avant les Normands. De la conquête romaine à l'arrivée des Vikings**

par Elisabeth DENIAUX, Claude LORREN, Pierre BAUDOIN, Thomas JARRY

(Éditions Ouest-France Université – septembre 2002)

2. Sur les débuts de la Normandie Normande

- **La Première Normandie (X^e – XI^e siècles)**

par Pierre BAUDOIN

(Éditions des Presses Universitaires de Caen – septembre 2004)

- **L'accession des Normands de Neustrie à la culture occidentale (X^e – XI^e siècles)**

par Bernard LE BLOND

(Éditions A.G. Nizet – 1966)

3. Sur l'affaire du bris de l'anneau ducal en 1469

- **Monthéry – 16 juillet 1465**

par Christian DELABOS et Philippe GAILLARD

(Éditions Historic'One – 2004)

4. Sur le Parlement de Normandie

- **Du Parlement de Normandie à la Cour d'Appel de Rouen 1499 – 1999**

sous la direction éditoriale de Nicolas PLANTRON (Association du Palais du Parlement de Normandie -1999)

5. Sur la période 1940 – 1946 : administration de la Normandie

- **Histoire de la Résistance** par Henri NOGUERES

(Éditions Robert Laffont – 1981)

- **La Régionalisation** par Pierre BODINEAU

(Éditions Que sais-je ? n°1719 – Presses Universitaires de France – 1995)

Bulletin d'abonnement à l'Unité Normande

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ CP _____

Email : _____ @ _____ . _____

Abonnement normal : 20 euros

Abonnement de soutien : 50 euros

Abonnement demi-tarif (Jeunes de moins de 25 ans, chômeur) : 10 euros

Abonnement spécial élu : 50 euros

À retourner avec le règlement au siège du Mouvement Normand

Le Gab — Les Bruyères. 27 290 Écaquelon (**Adhésion en sus : 20 euros**)

Glanes de réunions

Dissimulation

Nombre de conseillers Haut Normands avaient été surpris de constater que leurs collègues de « Basse » Normandie semblaient ignorer l'importance de la **Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire** qui, sous l'autorité du Préfet de la Région de « Haute » Normandie, organise le développement de cette zone allant de Fécamp à Bayeux... En fait, c'était une posture : le C.E.S.R. de « Basse » Normandie avait délibéré le 5 mai 2003 sur le projet de D.T.A.. L'avis ayant été adopté à l'unanimité moins sept abstentions.

Le retour des coquecigrues

C'est comme les « marronniers » journalistiques, les assemblées normandes (conseils régionaux et C.E.S.R.) « **psittacisent** » sur la Liaison Ferroviaire Rapide Normandie – Vallée de Seine. Cela fait belle heurette (ou belle lurette) que l'on sait le bidonnage de ce projet qui n'a jamais été financé et dont les Parisiens se fichent comme d'une guigne. Est-ce pour faire plaisir à M. Callewaert que l'on a encore mentionné le mirifique projet dans le rapport Costa ? Chacun se souvient des cris d'orfraie de ce personnage qui s'était insurgé devant les doutes exprimés par Didier Patte lors d'une rencontre entre les deux bureaux des C.E.S.R.. Il est vrai qu'à cette époque, il ne fallait pas émettre la moindre critique à l'égard de Garrec- la Honte.



Experts : un métier bien difficile

Depuis l'affaire d'Outreau, le terme d'expert fait rire... jaune. Les Présidents de Région avaient recommandé que les C.E.S.R. fissent appel à des « **experts** ». Ce ne fut guère concluant.. Car ils furent choisis en fonction de leurs « **a priori** ». Il eût fallu, pour des thèmes larges (Démographie, économie, histoire, administration, fiscalité, etc.) faire appel à des comités d'experts, qui eussent rendu des avis, à mettre en annexe au rapport. Au lieu de cela, les quelques experts consultés ont le plus souvent été déchirés à belles dents par ceux que leurs conclusions importunaient. On se souvient de l'arrogance et de l'impolitesse du sieur Callewaert à l'égard du directeur du Crédit Industriel de Normandie qui était venu pour expliquer la stratégie fusionnelle normande de sa banque. L'historien **Quellien**, sans doute bien chambré, fit une bien décevante prestation. De toute manière, chacun ne voulut retenir des auditions que ce qui confortait sa position. Ainsi ce conseiller lorrain qui vint expliquer la compétition Metz-Nancy. Pour les uns, elle s'était transformée en coopération (ce qui est effectivement le cas), pour les autres, c'était une rivalité irréductible... comme entre Rouen et Caen, ou Rouen et Le Havre. Comme par hasard, le rapport Costa n'a pas vraiment tenu compte de la relation très ensoleillée de ce conseiller de P.A.C.A. qui a raconté l'heureux partage de compétences entre Marseille et Nice...

Une position intéressante de la CGT Normandie

Fidèle à notre ligne de permettre à l'opinion publique normande d'être entendue, nous faisons part à nos lecteurs de la prise de position du Comité Régional normand de la CGT sur l'affaire du rapport Costa.

Si la CGT partage avec nous son refus de la confidentialité antidémocratique de la réunion du 19 décembre 2005, elle condamne de même le contenu du rapport « indigne de l'importance que méritent les enjeux en cause ».

A l'inverse, nous aimerions des explications sur le membre de phrase : « L'ambiance dans laquelle les travaux ont été effectués, sur fond d'antagonisme entre nombre de représentants Bas et Haut Normands (selon nous bien loin des préoccupations des populations concernées... » S'il s'agit de fustiger l'ambiance, nous ne pouvons qu'être d'accord. S'il s'agit de condamner l'antagonisme, là encore, nous approuvons et l'avons dit et écrit. A l'inverse, si le sujet (avantages et inconvénients d'une éventuelle fusion) est jugé « loin des préoccupations des populations », nous pensons que la CGT botte en touche.

C'est, en effet, un discours que nous avons entendu plusieurs fois. Préoccupés par les problèmes d'emplois (Qui ne le serait ?), les conseillers de la CGT paraissent – mais nous pouvons nous tromper – se désintéresser de tous les arguments non directement sociaux du dossier (Culture, histoire, image de marque, cohérence régionale normande, etc.). C'est la raison pour laquelle nous demandons des éclaircissements.

Nous rappellerons notre position :

- 1. La réunification n'est pas la solution à tous les problèmes économiques normands.*
- 2. Mais la division a eu des effets calamiteux. La réunification pourrait en stopper les conséquences en insufflant un dynamisme et, surtout, une vraie solidarité normande.*
- 3. Culture, histoire, patrimoine, sport, image sont les ressorts – pas les seuls évidemment – d'une attractivité du XXI^e siècle.*
- 4. La Normandie a un extraordinaire bilan culturel et historique « ouvrier » à faire valoir (Nous croyons que la CGT ne peut pas ne pas y être insensible).*

Caen, le 8 décembre 2005
Aux membres des Conseils Économiques et Sociaux de Basse et Haute-Normandie

Madame, Monsieur,

Par un courrier en date du 22 mai 2003, les deux Présidents des Conseils Régionaux de Haute et de Basse-Normandie, considérant que les prochaines lois de décentralisation allaient modifier de façon notable les compétences des Régions, ont saisi conjointement les deux Conseils Économiques et Sociaux Régionaux pour conduire une réflexion en commun sur les coopérations renforcées, la remise des travaux étant sollicitée pour fin 2004.

Suite aux élections régionales de mars 2004, tout en confirmant la première demande, les 2 Présidents issus de ces élections ont demandé l'élaboration d'un autre document portant sur les avantages et les inconvénients d'une évolution des limites administratives et sur les analyses et les inconvénients de

coopérations renforcées et ce avant fin 2005.

Le premier document issu d'un travail mené par un comité de pilotage, entériné par les bureaux des deux CESR, a été validé par celui-ci le 20 décembre 2004 et publié ensuite.

Si la CGT a été associée à ces travaux, elle a condamné le fait que l'ensemble des membres des deux CESR n'y soient pas associés.

Si en Haute-Normandie, ils ont été informés brièvement en fin de séance du CESR du 6 décembre 2004, en Basse-Normandie ils ont sciemment été tenus à l'écart de ce dossier : curieuse conception de la transparence et de la démocratie.

L'élaboration et la rédaction du 2^e document a, non seulement confirmé, mais aggravé cet état de fait. L'ambiance dans laquelle les travaux ont été effectués, sur fond d'antagonisme entre nombre de représentants Bas et Haut Normands (selon nous

loin des préoccupations des populations concernées), et le quasi secret qui semble s'être implicitement instauré autour de la rédaction de ce deuxième document

est indigne de l'importance que méritent les enjeux en cause qui, nous le rappelons, concernent l'ensemble des populations de nos deux régions administratives.

De plus, la procédure de validation du rapport arrêtée par le Comité de pilotage confirme les déficits de transparence et de démocratie relevés à l'occasion des étapes précédentes.

Le rapport sera proposé à l'adoption lors de la réunion des deux assemblées plénières à Caen le 19 décembre 2005..

Notre organisation, pour ce qui la concerne, fera connaître néanmoins publiquement, — comme elle le fait auprès de vous —, les raisons qui l'amènent ainsi à se positionner et les propositions qui



lui semblent vraiment de nature à répondre aux réels intérêts des populations normandes.

Disponible pour tous contacts, la CGT est prête à confronter ses points de vue avec toute personne et organisation qui le souhaite.

Dans l'espoir que vous voudrez bien, sinon partager, peut-être comprendre ou prendre en considération, notre démarche, recevez, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Pour le Comité régional CGT de Normandie

Jean-Louis FURON
Secrétaire Général

Gérard FAUCON
Responsable du Groupe CGT au CESR de Basse-Normandie

Gilbert LE DORNER
Responsable du groupe CGT au CESR de Haute-Normandie

Intervention de Didier Patte concernant les avantages et les inconvénients d'une évolution des limites administratives et de coopérations renforcées entre «Haute» et «Basse» Normandie

Scoop

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Ce n'est pas un « haut »-Normand, ni un « bas »-Normand qui intervient maintenant. Je ne suis pas hémiplegique. C'est un Normand tout simplement. Un Normand déçu. Déçu de voir qu'au bout de deux ans de concertations, de rencontres, les membres de la société civile que nous représentons se sont révélés incapables d'insuffler le moindre espoir à ma région, mon pays, divisé contre lui-même et contre tout bon sens au point que son déclin est chaque jour plus évident. Le classement de nos demi-régions en fait foi. Depuis trente ans, sièges sociaux et directions régionales d'administrations ou de grands groupes quittent une Normandie incohérente, dispersée et non métropolisée. En matière d'attractivité, nous n'attirons plus. Nos jeunes diplômés partent et nous restons avec des problèmes sans solutions. S'il fallait un exemple cuisant de notre misérable entêtement, ne faudrait-il pas évoquer le pitoyable échec pluri-décennal d'une liaison rapide par voie ferrée entre la Normandie et la Capitale, a fortiori vers les aéroports internationaux et les gares d'interconnexions des TGV ? C'est la preuve que deux petites régions, même liées ensemble dans une requête conjointe, ne pèsent pas au regard d'un État central qui, à l'inverse, hésiterait sans doute à mécontenter la quatrième ou cinquième région française, ce que serait la Normandie si elle était unie.

Les responsables de nos Exécutifs Régionaux en ont été conscients et s'ils ont voulu nous interroger, ce n'est pas pour se débarrasser d'une question gênante. Si de petits esprits ont pensé cela, c'est à la fois faire peu de cas des motivations de nos dirigeants et peu de cas de la considération qu'ils doivent avoir pour nos assemblées. Les Conseils Économiques et Sociaux Régionaux sont des assemblées consultatives qui ont une fonction, à la fois, de conseil, mais aussi de prospective. Nous ne sommes pas là pour ne dresser que des constats d'une situa-

tion présente. Nous sommes à pour aussi expliquer le bilan des décennies passées et pour proposer ou imaginer des perspectives d'avenir.

Les deux lettres de saisine de nos Présidents de Région, la deuxième surtout, nous demandaient d'étudier les avantages et les inconvénients de coopérations renforcées ou d'une éventuelle fusion. Cela supposait que l'on fit le bilan de ce qui allait et de ce qui n'allait pas. La première partie de notre travail, celle que l'on a avalisée l'an passé, dressait un tableau des coopérations entre les deux régions. S'agissait-il, comme l'ont pensé certains, des seules coopérations initiées par les Exécutifs Régionaux ou ne fallait-il pas faire le recensement de toutes les coopérations ou fusions organiques qui, chose unique en France, font que la Normandie est un cas à part ? Le document de l'an passé faisait l'impasse – et j'ai dénoncé en son temps ce travers – sur les conséquences désastreuses de trois décennies de division normande. **Le présent, si l'on veut le bien décrire, ne peut faire abstraction du passé qui l'explique.** Ce refus de regarder en face la vraie situation n'avait d'égal que le refus d'ouvrir des voies nouvelles et de suggérer de nouvelles coopérations. Sans passé et sans avenir, le bilan, dès lors, était sec et n'incitait en rien à sortir du *statu quo*.

C'est bien ce que cherchaient ceux qui recevaient avec réticences le contenu de la seconde lettre de saisine.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui n'est qu'une défense et une illustration du *statu quo*, autant dire de l'immobilisme. C'est même un procès à charge de la perspective fusionnelle. Sous le prétexte totalement fallacieux que comme une telle situation ne s'est jamais présentée en France, on ne peut accorder la même valeur aux arguments favorables à la fusion qu'aux avantages accordés aux coopérations. Coopérations nouvelles que l'on évite d'ailleurs d'envisager. Ce qui revient à dire que l'on se complaît dans une restrictive énumé-

tion des coopérations existantes, elles-mêmes réduites aux coopérations initiées par nos Conseils Régionaux. Il a fallu beaucoup insister pour qu'il fût fait mention de l'élargissement de l'Établissement Public Foncier de Normandie, du Pôle Universitaire Normand, de la Direction Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire. On ne s'est guère étendu sur ces avancées fusionnelles fondamentales. Quant au *Projet Métropolitain Normand*, bien qu'il ait été retenu parmi les six premiers projets de métropolisation de la DATAR, ils ont suscité de la part de ceux qui ont inspiré ce texte, doute, ironie, incrédulité, quand ce n'est pas une franche hostilité.

Le texte initial de Monsieur le Rapporteur était tellement partial qu'il relevait de la provocation. Du moins était-il cohérent ! Les amendements qui ont été acceptés très partiellement n'ont pas modifié la tonalité générale du propos, mais ils ont enlevé toute cohérence, puisque les conclusions pratiquement inchangées se révèlent presque illogiques par rapport aux prémisses introduites par ces modifications. En fait, dès le début, le texte était mauvais, déséquilibré dans ses intentions, excessif dans sa rédaction. Mais son défaut le plus grave – et le résultat après amendements n'y change rien –, c'est que, contrairement à la mission définie par la lettre de saisine, il prend nettement parti contre l'idée de fusion, affublée pour la circonstance de toutes les menaces plus imaginaires que réelles qu'entraînerait une évolution réunificatrice. Ce manichéisme sans nuance est indigne d'une approche positive du problème normand.

De plus, ce texte ne laisse place à aucun projet, aucune perspective, aucune prospective. D'aucuns ont dit : « **La réunification, pour quoi faire ?** ». Ils ont eu raison. Ils devraient dire de même « **Les coopérations renforcées, pour quoi faire ?** ». Même cela, le texte n'y répond pas. Sommes-nous, nous, les représentants de la société civile, dépourvus à ce point d'imagination que nous nous contentions d'un texte vide, sans espoir, dénué de toutes propositions constructives ?



Je considère que ce 19 décembre 2005 est un jour de deuil pour la Normandie que l'on enchaîne sous les rets de l'immobilisme, de la mesquinerie et de la médiocrité.

A la calamiteuse division administrative qui, depuis trente ans, trente ans seulement par rapport aux nombreux siècles de son prestigieux destin, depuis trente ans, dis-je, durant lesquels la Normandie a sombré dans l'équivoque, le manque de lisibilité et, finalement, le déclin, à cette division administrative s'ajoute maintenant une division économique et sociale, celle qui sépare une « Normandie utile », qui retient encore l'attention des intérêts extérieurs, et une « Normandie périphérique », crevant petit à petit de sa désertification inquiétante, de son manque de dynamisme et de sa désespérance sociale.

La fusion pourrait être le signe fort d'une solidarité retrouvée, d'une volonté réaffirmée d'associer tous les Normands à la conquête de leur futur. Cela, les conservateurs de toute obédience l'ont rejeté a priori.

J'exprime de ce fait mon désaccord total avec ce pensum sans portée qui n'éclaircira en rien la décision des responsables politiques de la région normande.

Région normande qui, malgré tout, se réunit petit à petit et finira par redevenir la vraie Normandie, n'en déplaise à ceux que je nomme – et ce n'est pas un compliment – les « **prébendiers de la division** » !

DIIDIER PATTE